L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI, 4 AVRIL 1890.

VAPEURS.

RED STAR LINE.

Départ de New-York, d'Anvers et de Paris chaque semaine.

WESTERNLAND, Mercredi, 9 avril, 8:30 A.M.
WAESLAND, Mercredi, 16 avril, à 3:30 P.M.

Six heures et demie d'Anvers à Paris.

Première cabine, $45 et au-dessus, aller et retour $85 et au-dessus—deuxième cabine, $35, aller et retour $65 et $72. Entrepont aux plus bas prix. Seulement $2,50 d'Anvers à Paris, 3e classe. Taux spéciaux pour l'Italie.

A. M. MOULTON, 13 rue du Camp.

J. A. BUISSON, Agent autorisé, coin Toulouse et Bourbon.

La troupe de l'Opéra français de la Nouvelle Orléans, pour retourner en Europe, a pris un steamer de la ligne Red Star.

27 mars—6 mois

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

A partir du 30 mars 1890 quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain partant de la gare des Champs-Elysées:

MARDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
JEUDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
SAMEDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.

De retour il quittera Madisonville:

LUNDI, à 5 A. M.
MERCREDI, à 6 A. M.
VENDREDI, à 6 A. M.

EXCURSIONS:

Tous les DIMANCHES, à l'arrivée du train de 9 A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE & CIE, Agent. No 47 rue Carondelet.

mars

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite sur le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA NORMANDIE, Collier, samedi, 5 avril
LA BRETAGNE, de Jousselin, samedi, 12 avril
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 19 avril

Prix du passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine ... $80 et $100
et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe ... $60

Entrepont, $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

Pour fret et passage, s'adresser à J. B. DODART, Agent principal à la Nlle-Orléans, 31 Carondelet.

M. J. A. BUISSON, coin Bourbon et Toulouse, est autorisé à vendre des billets de passages.

J. B. DODART.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW YORK DIRECTEMENT

Partant mercredi, 9 avril, à 8 A. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants:

KNICKERBOCKER. HUDSON.
LOUISIANA. NEW ORLEANS.

Le steamer NEW ORLEANS, Capt. Halsey.

partira de son quai au pied de la rue Toulouse.

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0

Passage—Cabine ... $40
Entrepont ... 20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.

Pour fret ou passage s'adresser à ALFRED MOULTON & CO., Rue Carondelet No 41

CHEMINS DE FER.

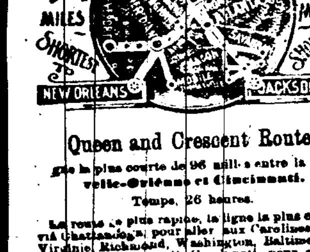

Queen and Crescent Route,

la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps, 26 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte, via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada, New York, Boston, les Monts Adirondacks et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est.

Comparez notre itinéraire avec celui des autres lignes:

	No 2 Fast Lim.	No 6 Limited
Part de la N. Orléans	8:45 a.m.	6:00 p.m.
Arrive à Meridian	3:00 p.m.	10:40 p.m.
Arrive à [illegible]	6:12 p.m.	[illegible]
Arrive à Birmingham	9:00 p.m.	3:30 a.m.
Arrive à Attalla	11:02 p.m.	5:49 a.m.
Arrive à Chattanooga	2:00 a.m.	8:40 a.m.
Arrive à Burgin	10:5[illegible] a.m.	4:0 p.m.
Arrive à Lexington	12:5[illegible] p.m.	5:0 p.m.
Arrive à Cincinnati	3:[illegible]0 p.m.	7:30 p.m.

Bureau des tickets, à la N. O., 34 rue St-Charles.

J. M. KNIGHT, Ticket Agent.

D. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O.
R. M. GARRATT, Div. Pass. Agent, New Orleans.
J. J. O'DONNELL, Pass. Agt.

24 mars

Route au Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. & S. Co.

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express daily ... 3 55 pm	Atlantic Express, daily ... 8:15 am
San Antonio Express, daily .. 7:25 am	New Orleans Express, daily .. 7:45 pm

Chars-dortoirs entre New-Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir dans les livres au bureau ... St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du Ferry.

J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
... Traffic Manager.
W. ... WATSON, Gen. Pass. Agt.

1er fév—1an.

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau, 105 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, La.

ASSURANCES.

Vingt-troisième Etat Annuel DE LA Compagnie d'Assurances Germania De la Nouvelle-Orléans.

Conformément à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1889:

Primes sur incendies	$197, 41 69	
Primes maritimes	2,889 10	
Primes des rivières	1,577 97	
	$202,207 66	
A ajouter: Primes non expirées de 1888	44,609 49	
		$246,817 36
A ajouter: intérêt, profits et pertes	$26,823 05	
Moins salaires et dépenses générales	14,199 43	
		12,623 62
Fonds de surplus de 1888		24,476 05
Total		$283,917 02
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$93,148 63	
Sur risques maritimes	2,088 45	
Sur risques de rivière	1,619 99	
	$96,857 07	
Réassurances	38,145 53	
Primes remises et commissions	49,561 79	
Taxes d'Etat et de ville Board of Underwriters, et souscriptions	6,389 98	
		185,953 32
Profits bruts		$97,864 70
Réservé pour primes non expirées	$41,180 13	
Pertes non payées	11,708 52	
Dividende No 23 payé en juillet 1889	10,000 00	
Dividende No 24 déclaré en janvier 1890	10,000 00	
Fonds de surplus, 1889	24,476 05	
		97,364 70

ACTIF

Billets pour primes	$364 89
Primes en voie de collection	41,162 89
Prêts sur nantissement (dépôt de titres)	33,625 00
Prêts sur hypothèques	6,175 00
Bons des Etats-Unis, bons d'Etat, consolidés de ville et bons à primes	65,080 00
Stocks de banques, d'assurances et autres	38,928 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,000 00
Propriétés foncières	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,873 1[illegible]
Argent comptant et en banque	24,835 44
	$287,564 70

PASSIF.

Capital actions	$200,000 00
Réservé pour primes non expirées	41,180 13
Réservé pour pertes non payées sur incendie	11,708 52
Réservé pour dividende 5 pour cent, janvier 1890	10,000 00
Réservé pour fonds de surplus, 1889	24,476 05
	$287,364 70

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 10me jour de janvier 1890.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 9 du courant, a déclaré un second dividende semestriel de CINQ POUR CENT, faisant 10 pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1889, payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER, P. W. DIELMANN, J. J. WECKERLING, JOHN THORN, J. HASSINGER, J. B. MEYERS, LOUIS GRUNEWALD, A. G. RICKS, FRANK VATTER, GEO. LIEDELICH, HERM. CURTIUS, FRANK J. LEVIS, J. E. MERILH, JOHN G. MOLL, J. J. LANGLES.

Conformément aux Règlements de sa Charte, la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,

Publie l'état de situation suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1889.

Primes reçues durant l'année finissant le 31 décembre 1889, comprenant les primes non-acquises de l'année précédente:

Primes d'incendie	$167,066 13	
Primes de rivières	2,183 68	
		$169,249 81
A déduire—		
Primes non acquises pour 1889	$36,039 52	
Primes remboursées et commission	19,807 60	
Réassurances	5,425 47	
		$61 272 59
Primes nettes acquises		$107,977 22
A ajouter— Intérêts, loyers et sauvetage		$17,936 83
Revenu net		$125,914 05
A déduire—		
Pertes d'incendie de 1889	$49,509 48	
Pertes de rivières de 1889	354 95	
Pertes encourues et payées en 1889	$49,864 43	
Taxes de l'Etat et de la ville, Board of Underwriters Babcock et Salvage Corps, dépenses générales et salaires	26,795 59	
		76,660 02
		$49,314 03
A déduire— Pertes ajustées, non ajustées et dividendes non réclamés		$5 396 25
Bénéfices bruts pour 1889		$43,917 78
Moins— Pertes encourues en 1888 et payées en 1889		19,967 41
Bénéfice net au 31 décembre 1889		$23 950 37

ACTIF.

Argent dans les banques	$12,908 48
Primes en cours de collection	21 443 24
Bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes, consolidés 6 pour cent de l'Etat de la Louisiane, St Bernard Steam Fire Company, [illegible] Washington Artillery	151,233 40
Metairie Cemetery Association, New Orleans Cotton Exchange et New Orleans Gaslight Company	32,500 00
Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriétés foncières valant le double du montant	33,388 11
Prêts sur demande garantis par titres valables	42,270 42
Billets à recevoir pour primes	3,854 77
Propriétés foncières et meubles de bureau	70,997 68
Warrants de l'Etat	83 00
Débiteurs divers	1,824 82
	$370,473 02
Intérêt accru en 1889 sur billets hypothécaires et prêts	1 306 89
Actif total	$371,779 91

PASSIF.

Actif comme ci-dessus		$371,779 91
Pertes ajustées et non ajustées	$5,110 00	
Dividendes non réclamés	286 25	5,396 25
Surplus en vue des porteurs de polices		$366,383 66

L'état ci dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

(Signé) J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 16e jour de janvier, 1890.

(Signé) N. B. TRIST, Notaire.
(Sceau.)

DIRECTEURS.

Manuel Abascal, H. Laroussini, E. J. Bobet, P. Pouta, C. T. Dugazon, G. Pitot, H. Gally, Ad. Schreiber, S. [illegible], C. E. Schmidt, J. W. Hincks, J. Tuyès.

ASSURANCES.

Vingtième Etat Annuel DE L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1889:

Primes reçues:		
Sur risques de feu		$251,065 98
Sur risques de marine		2,702 10
Sur risques de rivière		3,974 97
		$257,743 05
A ajouter, primes non acquises de 1888		60,716 00
		$318,459 05
Primes totales. A ajouter, intérêts et profits et pertes		15,041 82
Revenus		$333,500 87
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$89,072 36	
Sur risques de marine	1,010 08	
Sur risques de rivière	602 83	
Total des pertes payées	$90,685 27	
Retour de primes et cancellations	25,822 60	
Commissions	39,121 12	
Réassurances	22,398 18	
Taxes et Licences	2,947 15	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.	30,719 47	
Déboursés		$212,693 79
		$120,806 58
A déduire:		
Primes non acquises	$60,554 00	
Pertes ajustées et non ajustées	30,000 00	90,554 00
Bénéfice net		$30,252 58

ACTIF.

Argent en caisse	$66,133 12
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	10,011 16
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0 à 127	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans à 110	133,109 00
$84,560 Bons à Primes de la Nlle-Orléans à 148	95,543 80
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0 à 95 1/2	23,875 00
Primes en voie de recouvrement	12,198 55
Prêts sur hypothèque	24,384 34
Effets à recevoir et billets à recevoir pour primes	6,002 07
Actions	4,465 28
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
	$405,919 34

PASSIF.

Capital	$300 000 00
Dividendes non réclamés	1,350 30
Réserve pour primes non-acquises	60,554 00
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées	30,000 00
Intérêt sur capital dû en janvier 1890	9,000 00
	$400,904 30

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, ce 11 janvier 1890.

GEORGE O. ANDRY, Notaire.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de TROIS POUR CENT (3 0/0) pour le second semestre de 1889, faisant SIX POUR CENT pour l'année, sur le capital de l'Association.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1890.
12 janv—1m

OFFICIEL.

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

Département de l'Exécutif, Etat de la Louisiane.

Conformément aux dispositions de la loi No 138 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvée le 10 avril 1880, nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et compté les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat, et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt-neuf piastres 75 cents. 468,629 75

Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année se terminant le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents. 198,629 75

Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1887, deux cent soixante-dix mille dollars. 270,000 00

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, dix mille six cent six dollars, 87 cents. 10,606 87

Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents. 198,629 75

Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent neuf mille deux cent trente-six dollars, 62 cents. 209,236 62

Montant judiciaire des timbres rendus par le Trésorier d'Etat, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille six cent soixante-cinq dollars. 80,665 00

Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille cinq cent soixante-onze dollars, et 62 cents. 128,571 62

Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des Dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations suivantes, savoir:

Pour fournitures de bureaux distribués aux différents officiers de la paroisse d'Orléans, y ayant légalement droit en vertu de la loi No 312 de 1880, trois mille cent quatre-vingt-quinze dollars, et 9 cts. 3,195 09

Pour salaires et rémunérations dus aux différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans, salaires tirés du dit fonds, cent mille deux cent quarante-un dollars, et 68 cents. 100,241 68

Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, cent trois mille quatre cent trente-six dollars, et 77 cents. 103,436 77

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce neuvième jour de janvier A. D., 1888.

{L S}

S. D. McENERY, Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE.—PAROISSE D'ORLEANS.

Devant moi, CHARLES ROLLE, notaire, pour la paroisse d'Orléans et la ville de la Nouvelle-Orléans, y résidant, personnellement se sont présentés: MM. Jean Marque, Dominique Claverie, Richard Francis, Henri Larquié, Barthélemy Beoubay, Pierre Congot, Pierre Ader, Gustave Esnard, François Limongi et Ramon Viosca, tous domiciliés en cette ville.

Agissant conformément à une résolution adoptée à une assemblée générale des actionnaires de la Compagnie du chemin de fer Orléans, tenue au bureau de la dite Compagnie, le 18ème jour du mois de janvier 1890, désignant ceux qui ont comparu d'un comité ayant pleins pouvoirs et toute autorité pour agir pour et au nom de la Compagnie du chemin de fer Orléans et de ses actionnaires de même que de signer et d'exécuter au nom de la dite Compagnie et des dits actionnaires toute charte ou tout acte d'incorporation, ou acte d'extension de la dite charte, de passer tout autre acte et de faire tout ce qui peut être nécessaire ou que peut exiger la loi.

Et les dits messieurs qui ont paru agissant en outre en vertu de pouvoirs spéciaux, dont une copie est ici annexée pour qu'on s'y réfère au besoin ainsi qu'une résolution dont une copie est ci-jointe, résolution du 18 janvier 1890, et les dits messieurs ont déclaré que se prévalant des dispositions de la loi contenue dans les Statuts Révisés de l'Etat de la Louisiane et de l'Acte correctif 125 de la session de la Législature de 1880, et des Statuts et de la Constitution de cet Etat, relativement à la construction, et à la mise en opération des chemins de fer, ils se sont engagés, et par le présent écrit, s'engagent au nom et pour le compte de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER ORLEANS et de ses actionnaires, et en vertu des pouvoirs dont ils sont revêtus par la dite assemblée générale des actionnaires, tenue le 18me jour de janvier 1890, et des pouvoirs spéciaux dont il est fait mention plus haut, et dans le but de réincorporer et de maintenir en existence la dite COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ORLEANS, ils adoptent et déclarent leur, la Charte qui suit comme celle de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER ORLEANS, laquelle prendra effet à partir du 31 janvier 1892 et demeurera en vigueur durant vingt-cinq ans à partir de cette dernière date.

ARTICLE I.

Le nom d'incorporation de cette Association sera la "ORLEANS RAILROAD COMPANY" (Compagnie de Chemin de Fer Orléans).

ARTICLE II.

Le lieu d'affaires et le domicile légal de cette corporation seront situés en la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE III.

L'objet de cette corporation est de construire et de maintenir des chemins de fer pour le transport de passagers et généralement pour exercer tels pouvoirs et privilèges accessoires qui sont ou qui peuvent dans l'avenir lui être octroyés pour la construction et l'exploitation de chemins de fer.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de cette corporation est fixé à cent quatre-vingt-cinq mille piastres ($185,000), représentés par trois mille sept cents actions (3,700) de cinquante piastres ($50) chacune.

ARTICLE V.

La dite corporation assume ici toutes les obligations de F. Mouny & Cie, comme principaux, et Geo W. Mynsen, D. B. Macarty, L. E. Lemarié et B. Saloy, cautions, comme parties à un contrat et à l'achat du droit de passage et de l'établissement d'un chemin de fer rues au Canal, Dauphine, Dumaine et autres, en la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à un acte pardevant William J. Castell, notaire en et pour la paroisse d'Orléans, le 5me jour de juillet 1867, et aussi par acte pardevant Henry C. Dibble, notaire en et pour la paroisse d'Orléans, le 7me jour de décembre 1867. La dite corporation s'engage à construire les dits chemins de fer urbains d'après les plans et stipulations, dans le délai et conformément à la manière indiquée dans les dits actes notariés; ainsi que de se conformer à toutes les conditions qui y sont imposées et exprimées. Et la dite corporation assume ici en outre tous les droits et s'engage à remplir toutes les obligations y indiquées et exprimées, et la dite corporation accepte tous les droits et s'engage à faire face à toutes les obligations découlant du droit de passage ou des franchises adjugées à la dite Compagnie de Chemin de fer Orléans par la ville de la Nouvelle-Orléans et formément à l'acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire en cette ville, le 10ème jour de novembre 1886, et chacun et tous autres droits, privilèges ou obligations qu'il pourra y avoir pour ou contre ladite Compagnie du chemin de fer le trente-unième jour de janvier dix-huit-cent-quatre-vingt-treize.

ARTICLE VI.

Cette corporation entrera en opérations à partir du trente-unième jour de janvier dix-huit-cent-quatre vingt treize.

ARTICLE VII.

La corporation aura un sceau d'incorporation dont la devise sera un char dans un cercle sur lequel se lira le nom de la compagnie.

ARTICLE VIII.

Ces articles d'association pourront être modifiés ou changés, et le fonds-capital pourra être accru à n'importe quelle somme n'excédant pas cinq cent mille piastres de la façon pourvue par la loi avec l'assentiment des deux-tiers comme chiffre, des actionnaires, obtenu à une assemblée générale convoquée à un avis de trente jours. Lorsqu'une augmentation du capital aura été autorisée, avis en sera donné pendant soixante jours dans deux journaux publiés en la ville de la Nouvelle-Orléans, dans quel délai les actionnaires auront le privilège d'acheter de nouvelles actions proportionnellement aux actions qu'ils possèderont déjà, et toutes les actions qui à l'expiration du délai n'auront pas été achetées, pourront être disposées par les Directeurs au profit de la corporation, mais pas au dessous de leur valeur au pair.

ARTICLE IX.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront placés dans un Conseil de Direction se composant de sept membres chacun desquels possédera en son propre nom au moins vingt cinq actions du fonds capital de la dite corporation; et le dit Conseil de Direction élira un de ses membres Président, et servira jusqu'à ce qu'il lui soit donné un successeur qui sera désigné de la façon prescrite par l'article X.

ARTICLE X.

Le premier lundi de février 1893 et annuellement après une élection de sept Directeurs par les actionnaires aura lieu au bureau de la compagnie, élection dont avis préalable d'au moins dix jours sera donné dans deux journaux publiés en la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE XI.

Une pluralité de votes (comptant un vote pour chaque action sur laquelle on votera) sera suffisante pour élire des directeurs qui devront à leur première réunion après leur désignation, choisir un des leurs comme président de la Compagnie qui sera élu par une majorité de toute la Direction, et auquel seront servis toutes citations et tous documents légaux. Il incombera au président de présider toutes les réunions du Conseil, et en cas de son absence et de son impossibilité à le faire, le Conseil choisira un autre des siens président pro tem. [illegible] toutes les élections se feront par ballotage sous la surveillance de deux inspecteurs nommés par le Conseil au moins une semaine avant toute élection.

ARTICLE XII.

Une majorité du Conseil sera nécessaire pour former un quorum, et une décision de cette majorité constituera un acte d'incorporation valide. Le Conseil de Direction sera revêtu du plein pouvoir et est ici autorisé à vendre et acheter telle propriété foncière et personnelle qu'il croira nécessaire pour l'usage de la Compagnie.

ARTICLE XIII.

Tout directeur sur le point de s'absenter pour une durée de quatre-vingt-dix jours ou pour une durée moindre se nomme à un remplaçant, pourvu que ce dernier aura en son propre droit pas moins de vingt cinq actions de la Compagnie, et pourvu également que le dit suppléant soit élu par le Conseil de Direction pour le temps voulu.

ARTICLE XIV.

Le Conseil de Direction se nommera un secrétaire et tous les commis et agents, et aura la faculté de les destituer à son gré; il fixera aussi les traitements de tous les officiers de la corporation et la somme comme caution qui sera requise de ces officiers et agents. Le dit Conseil pourra aussi octroyer tels pouvoirs pour l'expédition des affaires ordinaires de la Compagnie à des comités de son propre sein et à ses officiers ou agents, qu'il jugera convenable. Il pourra aussi nommer des agents dans l'Etat et au dehors aux conditions qu'il lui plaira, et il aura le pouvoir d'adopter ses règlements qu'il modifiera à son gré dans l'intérêt de la corporation toutes les fois qu'il en sera besoin. Il pourra enfin remplir toutes les vacances qui se produiront dans le Conseil. Ces vacances pourront se déclarer soit par la mort, la démission, le manque de nombre voulu d'actions au nom du Directeur, l'insolvabilité et l'absence sans permission pendant trois mois consécutifs.

ARTICLE XV.

Des livres pour l'inscription et le transfert des actions du fonds capital seront ouverts et tenus sujets aux restrictions imposées par le règlement. Tous les transferts d'actions se feront dans ces livres et seront signés par l'actionnaire ou son avocat; lesquels livres pourront être clos aussi souvent que le voudront les Directeurs, comme l'exigeront les circonstances, mais pas pour une durée de plus de dix jours à la fois. S'il arrivait qu'aucun actionnaire voulût transférer ses actions avant de les avoir pleinement payées, il en sera donné permission à la condition que l'acquéreur se substitue à sa place si ce dernier est agréé par le Conseil de Direction.

ARTICLE XVI.

L'omission pour une raison quelconque d'élire des Directeurs le jour fixé ne causera pas une dissolution de l'association; mais les Directeurs alors en fonctions garderont qualité jusqu'à ce qu'une élection ait lieu. De celle-ci un avis sera immédiatement donné, ainsi que le veut l'article X, jusqu'au jour de l'élection.

ARTICLE XVII.

Chaque actionnaire à toute assemblée pour l'élection des Directeurs ou pour d'autres objets, aura droit directement ou par procuration à un vote pour chaque action qu'il possédera, pourvu que nul actionnaire ne vote en son propre nom sur plus de trois cents actions (ou votes); et pourvu aussi qu'il aura possédé ses actions au moins un mois avant le jour de l'élection.

ARTICLE XVIII.

Il ne sera pas permis à deux associés dont les actions seront au nom de la raison sociale, d'être dans en même temps Directeurs de cette compagnie ou corporation.

ARTICLE XIX.

Les minutes de toutes les délibérations du Board des Directeurs seront tenues par le secrétaire et vérifiées par le président; et le président et le secrétaire signeront tous les billets, traites, chèques, certificat de stock, contrats et toutes les autres preuves de dettes envers cette corporation.

ARTICLE XX.

Le Board de Directeurs peut accepter, provisoirement, tout pouvoir ou privilège conférés à cette corporation pour tout amendement de la loi sous laquelle cette corporation a été formée, ou pour l'adoption de tout nouvel acte ou nouvelle ordonnance de la Législature ou du Conseil de ville, mais l'acceptation finale d'un pareil pouvoir et privilège sera déterminée par un vote de la majorité des actionnaires.

ARTICLE XXI.

La liquidation des affaires de cette corporation sera faite par trois commissaires nommés par les actionnaires à une assemblée qui sera convoquée à cet effet après en avoir donné antérieurement avis pendant soixante jours dans deux journaux publiés à la Nouvelle-Orléans. Les dits commissaires chargés de la liquidation seront des personnes solvables résidant en cette ville, et non endettées à la corporation; leur terme d'office sera fixé, et tous les pouvoirs nécessaires leur seront conférés. La période de la liquidation sera fixée ainsi que la compensation des dits commissaires, les actionnaires dans tel cas le décideront, par une résolution, votée à une assemblée générale convoquée à cet effet.

Ainsi fait et passé en mon bureau, le huitième jour de mars mil huit cent quatre-vingt-dix, en présence de MM. Gustave Schreiber et Gervais Arnoult, témoins compétents, qui ont avec ceux qui ont comparu, et moi, le notaire, signé après avoir lu le tout.

(Original signé)—Jean Marque, G. Esnard, Henry Larquié, B. Beoubay, Pierre Ader, Richard Francis, F. Limongi, Ramon Viosca, marque ordinaire X de Dominique Claverie, Pierre Congot, Gustave Schreiber, Gervais Arnoult, Charles Rolle, notaire public.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques pour et dans la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que l'acte d'incorporation ci-dessus de la compagnie du chemin de fer d'Orléans (Orleans R. R. Co) a été ce jour dument enregistré en mon bureau, dans le livre 395, folio 440.

Nouvelle-Orléans, 11 mars 1890.

(Signé) GEO GUINAULT, Annotateur des hypothèques.

Je, Charles Rolle, notaire public, certifie par le présent que tout ce qui est mentionné ci-dessus est une copie exacte et correcte de l'acte primitif et du certificat de l'annotateur des hypothèques qui est enregistré et mis comme archive à mon bureau.

Nouvelle-Orléans, 11 mars 1890.

CHARLES ROLLE, Notaire public, No 104 rue de la Commune.

22mars—5f

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Septième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1889:

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie		$425,729 35
Sur les risques de rivière		22,556 57
Sur les risques de mer		12,249 19
		$460,535 11
A ajouter: Primes non acquises de 1888		102,433 94
Total des primes		$562,969 05
A ajouter: Intérêt et profits et pertes		$28,906 49
Revenu total		$591,875 54
A déduire: Pertes payées—risques d'incendies	$190 110 41	
Sur risques de rivières	16,863 69	
Sur risques maritimes	10,599 91	
Total pertes payées	$217,593 95	
Primes remboursées, et cancellations	47,796 30	
Commissions	65,505 08	
Réassurances	35,894 44	
Taxes et licences	7,323 39	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board et underwriters, Patrouille de sauvetage, Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc.	27,965 46	
Total des déboursés		$402 083 02
Surplus		$189,792 52
Réservé pour risques non expirés	$114,588 32	
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	33,500 00	
Profits nets	41,704 20	
		$189,792 52

ACTIF (A la valeur au marché.)

Comptant en main, à savoir: En banques	$98 632 61	
Au bureau	3,923 85	102,556 46
$119,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Cressman		120,900 00
$100,340 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, y compris les numéros tirés		140,669 80
$25,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent		31,500 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent		28,200 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux)		8,566 69
Une action du capital du N. O. Board of Trade		75 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange		175 00
25 actions de la N. O. Warehouse Co		825 00
Une action French Opera House Co		250 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co		100 00
Déposé à l'Association du N. O. Fire Underwriters		150 00
Primes en cours de perception		49,818 59
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc		2,000 00
		$504,376 52

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	25,000 00
Dividendes non payés	1,884 00
Réservé pour risques non expirés	114,588 32
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	33,500 00
Balance (non compris le dividende de juillet 1889)	29,704 20
	$504 376 52

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 16 janvier 1890.

M. T. DUCROS, notaire. 138 rue Gravier.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

(Signé) J. H. MENGE. FRANK RODER. THOS. J. WOODWARD. MORRIS SCHWABACHER. F. B. HEMES.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT et de porter la somme de $15 000 au crédit du Fonds de Réserve, faisant $40,000 au crédit du dit Fonds.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Nlle-Orléans, 15 janvier, 1890.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi, 3 avril 1890.

COMPTOIR D'ÉCHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine	$7,320,098 00	$1,099,680 00
Même temps la semaine dernière	7,158,104 00	933,592 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banque.

MONNAIE — Souverains Victoria, $4 80 @ $4 90; 20-marcs, $4 65 @ 4 75; 20-francs, $3 80 @ 3 90; doublons espagnols, $15 40 @ 15 60; doublons mexicains, $15 40 @ 15 60; 25-pesetas espagnols, $4 70 @ 4 80; 20-pesos, mexicain, $19 40 @ 19 60, or mutilé américain, 90 @ 95c; argent léger américain 97 à 99 c. dollars mexicains, 74 @ 74½; sols péruviens, 71¾ @ 72½; pesos chiliens, 71¾ @ 72½; argent mutilé américain, 80c. par oz; 5-francs, 95 @ 95c; argent anglais, par £, $4 80 @ 4 90; billets de la Banque d'Angleterre, $4 90 @ 4 90; billets de la Banque de France, 19 @ 19½ reichmarcs, billets, 23 @ 24.

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent est en assez bonne demande et facile.

Papier exceptionnel	8
... A1	@8
Prêts sur garanties collatérales	4@5
Time	@7
Papier hypothécaire	@7

New-York—Taux de l'argent 4½ pour cent.

Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 4; consols 97 1/16 à 97 3/16 argent en lingots 43⅞; U. S. 4's 125.

Paris—Rentes 88 52½.

CHANGE.

REISCHMARKS—Commercial 94⅝

Le STERLING est ferme.

Commercial (60 jours)	481 @ 481½
Traites de banques (60 jours)	486 @ —

Les FRANCS sont fermes.

Francs de commerce (60 jours)	5.20⅝
Traites de banques (60 jours)	5.17½

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est ferme

Traites de commerce pair, à 50c. de prime.
Traites de Banques $1 de prime.
Les banques tirent des chèques $1 de prime pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 a. m.

50 actions CC Slaughterhouse Co	60
50 actions CC Slaughterhouse Co [S l y]	60
45 actions du Crescent City RR	92½

Entre les appels de 11 a. m. et de 2 p. m.

$3,000 Bons à prime (S to drawing)	152½
100 actions CC Slaughterhouse Co	60½
20 actions CC Slaughterhouse Co	60¾
$3,200 Bons à prime	152¾

Appel de 2 p. m.

20 actions du Waterworks Co	86½
15 actions du Southern Ins. Co	99¼
$6,000 Bons à prime	152¼

Après l'appel de 2 p. m.

$500 Bons à prime	152¼
50 actions du Waterworks Co	86½

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demandé
American N'l	100	107¼	108¼
	10	11	11¼
Canal & Banking Co	100	171	180
Citizens		28¼	
Germania National	100	200	220
Germania Savings	100	200	
Hibernia National	100	218	230
Louisiana National	100	205	220
Metropolitan	100	152½	157½
Mutual National	100	141	145
N O National	100	625	
People's	50	88½	
State National	100	150	
Traders		8½	9½
Union National	100	146¾	148
Whitney National	100	295	310
Compagnies d'assurances.			
Crescent Ins	100	55½	57½
Firemen's	50		60½
Germania Ins Co	100	115	118
Hibernia Ins	100	45	
Home Ins	100	99¼	102½
Lafayette	50	71¼	
Merchants Mutual	100	55¼	61
Mechanics' and Traders	100	134	138½
N Orleans Ins As	30	29¾	31½
N Orleans Ins Co	20	20	22
Sun Mutual Insurance	100	13¼	
Southern Ins Co	100	99	100
Teutonia	100	131	
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	116	117½
Crescent City	100	93½	94
Canal and Claiborne	40	24¼	
New Orleans City	100	115	
Orleans	50	70	72
St-Charles Street	50	89½	90
Actions diverses.			
Bienville Oil Works Co	100		
C C Slaughterhouse	100	60	60½
Imp Bonded Warehouse	100	31	
Jefferson City Gas Light Co	100	92	95
Consumers' Ice Co	100	120	
Louisiana Ice Man Co	50	5	5
La State Lottery Co	100	1100	1575
Ice Oil Co			
Metairie Cemetery Ass	100		
N O Gas Light Co	100	101⅛	102¼
N O Waterworks Co	100	86¼	88⅝
Planters Crescent Oil Co	100		
Sugar Shed Co	50	26	27
Southwestern Brush Electric Light Co	100		
Louisiana Electric Lt Co	100		
Jockey Club	100	75	80
Crescent City Brewing Co	100	65	74
Bons d'Etat.			
Louisiana 4's		96½	96½
Louisiana 3's			
Bons de ville.			
Premiums		152	152½
Premium drawn number		196	
Privilege on Premiums			
Consolidated 6's			
Cressman		110	110¼
Consolidated Extended		103	
Cressman		109½	110½
Extended 6's		108½	109¾
Railroad			
Waterworks			
Park			
City 6 0/0 certificates		101¼	
City 6 0/0 Cts for Consol Coup		101¼	
City 5		103¼	104
City 7's old			
gold		110	
Bons divers.			
U S 4 0/0		121½	
Canal & Claib St RR mort			
C., St L. & N. O. R. R. Co			
Jackson RR 2d mort gold			
Jackson RR 2d mort deb			
Cotton Exchange Stock		325	340
Produce Exchange Stock			
Stock Exchange Stock			
Mechanics, Dealers, and Lumbermen's Exchange Stock			
Sugar Exchange		150	
Morgan's L & T 1st gold mort		123	130
Tex & Pacific RR 1st gold mort		91	
Tex. & Pacific RR 2nd gold m't		37	
C. C. Brewing Co. 1sts			
St Charles Line Co mort			
Crescent City 1st			
N O City RR Co mort		124	
St-Charles ST R R mort			137
N O Waterworks Co mort		117	
La Ice Mfg Co 1st mort		95	
La Ice Mfg Co 2d mort		60	80
Levee S. Cotton Press mort		104½	
La Electric L. 1st mort			
Cotton Exchange 1st mort		106½	
Certificats et Warrants.			
State Warrants Ordin. 1884		65	75
State Warrants Ordin. 1885		42	
do do do 1886		42	
do do do 1887		42	
do do do 1888		53	60
Police Cts			
School Cts		20	30
City Scrip old			
Jan. In. Ctf. on State Consols		20	
Cts émis en vertu de l'acte 98 de 1888		20	
Unpaid State Coupons No 12 (janv. 1 1880)		14	20
Unpaid State Coupons prior to No 13		23	30
Unpaid City Coupons			
Half paid Coupons			
State school Warrants		30	45
Unlisted Securities.			
Anna Rowe Gold Mi'ng Co	10	.30	.50
Plata Reina	10	.36	.60
Bonhomme	1	.08	.10
Mountain View	1	.05	.12
Georgiana	1	.16	.20
Ryland	1	.04	.07
Lafayette Brewing Co	100	165	125
Louisiana Brewing Co	100	200	219
Pelican Brewing Co	50	47	56
Southern Brewing Co	100	375	499
Weckerling Brewing Co	100	106	

1 Avec dividende. 2 Sans dividende. 3 Avec coupon. 4 Sans coupon. 5 Crossman's Issue. 6 New Stock.
Pour moins de $5000 et plus de $1000

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 1,650 balles; comprenant 100 à arriver.

Le marché est stable.

Les cotons teintés sont de ⅛ à ⅛c plus bas que les cotons blancs.

	Aujourd'hui	Hier
Low Ordinary	9⅛	9⅛
Ordinary	10	10
Good Ordinary	10 7/16	10 7/16
Low Middling	10¾	10¾
Middling	11	11
Good middling	11¼	11¼
Middling Fair	11⅝	11⅝
Fair	12⅝ nom	12⅝ nom

FUTURS.

Faciles.

Janvier 9,99 à 10,01; février — à —; mars — à —; avril 11,05 à 11,07; mai 11,12 à 11,14; juin 11,19 à 11,20; juillet 11,26 à —; août 11,14 à 11,15; septembre 10,47 à 10,48; octobre 10,08 à 10,09; novembre 9,95 à 9,96; décembre 9,95 à 9,96.

Les ventes comprennent 16,800 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à Galveston 10 15/16; à Mobile 10⅞; à Savannah 10 15/16 à Charleston 10 15/16 à Wilmington à 10⅞; à Norfolk à 11; à Baltimore 11¼ à 11⅛; à Boston à —; à Philadelphie 11 11/16; à Memphis 11; à Augusta 11.

MARCHE DE NEW-YORK. SUR PLACE.

Calme.

Cotes: Middling Gulf 11 11/16.

FUTURS.

Stables.

Janvier 10,38 à 10,39; février — à —; mars — à —; avril 11,41 à 11,42; mai 11,44 à 11,45; juin 11,48 à 11,49; juillet 11,52 à 11,53; août 11,50 à 11,51; septembre 10,92 à 10,93; octobre 10,54 à 10,55; novembre 10,38 à 10,39; décembre 10,37 à 10,38.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 1,876,918 balles; même temps l'année dernière, 1,613,803 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 5,591,371 balles; même temps l'année dernière, 5,233,079 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 1,665,891 balles; même temps l'année dernière, 1,278,553 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 4,417,402 balles; même temps l'année dernière, 4,011,665 balles.

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 132,507 balles; même temps l'année dernière, 192,157 balles; dans tous les ports des Etats-Unis 355,544 balles; même temps, l'année dernière, 546,877 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL. SUR PLACE.

Stable.

Cotes—6⅛ pour le Middling Américain.

FUTURS.

Fermes.

MARCHE DU HAVRE. SUR PLACE.

Calme et stable.

Cotes—76 fr. pour le Bon Ordinaire (sur place), 75 fr. pour le Très Ordinaire (sur place), 72½ fr. pour le Bas (sur place).

FUTURS.

Calmes.

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange

Ventes 69 boucauts et 77 barils de sucre et 277 barils de mélasse.

Recettes 35 boucauts de sucre, 610 barils de sucre, 190 barils de mélasse.

OPEN KETTLE—Inactif.

Choice	—@—
Strictly prime	—@—
Prime	5 @ —
Fully fair	5 @ —
Good fair	4 13/16 @ —
Fair	4¾ @ —
Good common	4½ @ —
Common	4½ @ —
Inférieur	—@—

CENTRIFUGAL—Calme.

Plantation granulated	—@—
Off granulated	—@—
Choice white	5 13/16 @ 5 15/16
Off whites	—@—
Gray off white	5¾ @ —
Choice yellow	—@—
Prime yellow	5½ @ —
Off yellow	4⅝ @ 5
Seconds	4⅛ @ 5

MELASSE—Open kettle—Fort—Pas de bonnes qualités dans les premières mains. Fermenté, 18 à 30c le gallon. Les bonnes qualités dans les secondes mains valent de 35 à 40c.

Fancy	—@—
Choice	—@—
Strict prime	—@—
Good prime	—@—
Prime	—@—
Good fair	—@—
Fair	—@—
Good Common	—@—
Common	—@—
Inferior	—@—

CENTRIFUGAL—Stable.

Fancy	—@29
Choice	—@28
Strictly prime	27 @28
Good prime	22 @25
Prime	20 @22
Good fair	18 @19
Fair	17 @ —
Good common	14 @16
Common	14 @16
Inferior	—@—

SIROP—@30

RIZ.

Ventes—Sacs riz brut 1,734; barils riz écalé 1,250

Recettes—Sacs riz brut 621; barils riz écalé ...

RIZ ECALE—Actif.

Head	4⅝@5¼
Choice	—@—
Prime	4⅛@4½
Good	4 @4⅛
Fair	3⅝@3⅞
Ordinary	3⅜@3⅝
Common	—@—
No 2	2⅛@3¼

RIZ BRUT—Actif et ferme. Cotes du riz brut $2 00 à 2 75.

RIZ POLI—$12 00 à 14 00.

SON—$7 00 à 8 00.

FARINES.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse:

FARINE—Stable.

Patentes $4 60 à 4 70 extra fancy $4 15 à 4 25; fancy $3 80 à 3 90; choix nominal le baril.

FARINE DE MAIS—$— à 1 85.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat flour patents $4 75 à 4 85 le baril: extra fancy $4 35 à 4 45; fancy $3 90 à 4 00; Minnesota flour, patents $4 25 à 4 50; Straights $4 60 à 4 75; patents $5 35 à 5 50.

FARINE DE MAIS—$— à $2 00.

CREAM MEAL—Choice $2 30 à 2 40

GRITS—Choice $2 25 à 2 40.

HOMINY—$2 50 le bar.

FARINE DE SEIGLE—$3 50 à 3 75.

OAT MEAL—Choice $5 65 le baril au détail.

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS — On cote 42 pour le blanc, à 38 pour le mêlé et 40 à 41 pour le jaune.

AVOINE—No 2 de l'Ouest 30½ à 31; choice à 31.

SON—No 85 à 87½.

FOIN—Prime $13 00 à 13 50; Choice $17 00 à 17 50.

HORS DE LA BOURSE.

Les petits lots se vendent aux prix suivants: maïs 2 à 4c de plus par boisseau; avoine 2 à 5c de plus par boisseau; son 5 à 10c de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonne.

PROVISIONS

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:

Les provisions sont stables

MESS PORK—11½ à —.

VIANDES SALEES SECHES — Epaules 4⅞ à 5; short rib sides 5⅜ à —; long clear sides 5⅜ à —; short clear sides 5⅝ à —.

BACON—Epaules 5¼ à —; short rib sides 6⅛ à 6¼, long clear sides 6 à —; short clear sides 6¼ à —.

GRAISSE—En tierçons, raffiné, 5⅞ à 5⅝; prime steam 6⅜ à —.

JAMBON—10¾ à 11¼.

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc, et de ¼ à ½c pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE.

PRODUITS DIVERS.—Jambons—Pork, bbls—Prime mess $10 12½ à 10 37½; plg $10 12½ à 10 37½; extra prime and rump $9 50 à 9 75.

Sugar-cured Meats, la livre—Jambons 8 à 8⅝c; Boston cut shoulders 6½ à 6¾c, picnic hams 6¼ à 6½c, breakfast bacon 8⅝ à 9¼c; hams choice 10¼ à 11¼c.

Bœuf, bbls — Extra plate à $9 25; plate $8 75 à —; extra mess $6 75 à 7 00; mess $—; demi-baril—extra plate $5 00 à 5 25; extra mess $4 60; New York Fulton Market $5 75 à 6 00.

EPICERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots:

CAFE—Prime 21¼; good 21½; fair 21¼; ordinary 19½; common 17¼ la livre.

THE—Extra Formosa, 85c à $1 00 la livre; choice to fine 40 à 80c; fair to medium 24 à 35; imperial extra choice 30c à $1 00; fine to choice 30 à 60c; hyson and young hyson, 35 à 85; gunpowder, fair to choice 30 à $1 00.

BEURRE — Western Creamery—Extra 24 à 26½; extra firsts à 22c; firsts à 18c; Western Dairy — Extra 14 à 16, extra firsts 11 à 13; first 10 à —. Jobbing un peu plus élevé.

FROMAGE — New York cream — à 12½; Western Cheddars full cream à 10¾c; twins, full cream, 10½; data, full cream, 11; Young America's, full cream, 12.

SEL—De la Louisiane—City Coarse 75c; City Fine 95c; City Crushed 85c; Rock Salt ⅞c la livre; pocket Salt 1¼ à 5 selon la grosseur.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. (On demande 25 à 50c de plus pour les petits lots et 1 à 4c de plus par livre.)

FRUIT.—Frais.—Fraises 15 à 20cts per pint box; pommes $5 75 à 6 00 par barils; oranges de la Floride $2 75 à $3 00 par boîte, Palermo et Messine Imperial 160s $3 00 à 3 50 par boîte, 200 à 300's $2 75 à $3 00; Limons Messine $3 00 à 4 00 par boîtes, Palermo $3 00 à 4 00; Bananes $1 50 à 2 50 par régime; Ananas $2 50 à $3 00 la douzaine; Raisins de Malaga en barriques.

FRUIT—Sec par livre—Pommes—4½ à 4⅛c, tranches 5 à 5½c, fancy evaporated 10 à 10½c; Dates—Persian 7½c, Fard 9c, figues sèches 12 à 15c; currants 6 à 7c; prunes 7c; citrons 20c; raisins secs $— Londres—California $2 50 à — par boîte, Malaga $3 10 la boîte; muscatelle $2 25 la boîte.

NOIX—Par livre—Pacanes—Louisiane 13½ à 25c, Texas 7½ @ 10c; pistaches—Tennessee red —@5c, Virginia hand-picked —@9c, Amandes Taragona 16 @ 17c, noix du Brésil 11 à — c, Filberts 12 à —; noix de Naples 15 — livres; marrons italiens 12; noix de coco $35 00 par 1000, de pièce en baril.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton—Loi $12 00 à — per ton.

Farine de graine de coton—ville et campagne—jobbing au dépôt à $19 00 per ton, pour l'exportation — à — per long ton.

Oil cake—$21 50 asked per long ton f. o. b.

Huile de graine de coton (en gros ou pour l'expédition)— Prime crude 25c bid—le gallon in prime cooperage et 26 asked.

TOILE D'EMBALLAGE—Jute Bagging—En petits lots—bagging, 1¾ livre 7¼ à 7⅝c la yarde; 2 livres 7¾ à 8; 2¼ livres 10⅛ à 10⅝c; Sailing ... 9⅛ à 9⅝ la livre.

COTTON BAGGING — Lane Mills — 12½c

COTTON TIES—$1 25 le paquet.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Nos cotes représentent le prix en gros au landing. Les marchands obtiennent 15 à 25c de plus par baril et ¼ à 1c par livre en lots.)

POMMES DE TERRE—De l'Ouest $— à 1 75; de la Louisiane $3 00 à 4 00.

PATATES DOUCES—Ordinaires $— à 2 00; yams $— à 2 00.

OIGNONS—De l'Ouest $— à 5 00 le baril.

AIL—De la Louisiane 75 à $1 00 le string.

CHOUX—De la Louisiane $— à 3 00 le crate.

CHOUCROUTE—De l'Ouest $— à 5 50 le baril.

BETTERAVES—$1 50 le baril.

HARICOTS—Choice Northern 2¼ à 2⅜; Western red kidneys à 7¾; western white kidney 5½c; split yellow 1¾ à —.

COW PEAS—$1 50 à 1 80 le baril.

VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 15 à 25c de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et ¼ à 1½c de plus par douzaine d'œufs.

Grosses volailles de l'Ouest $4 75 à 5 00 la douzaine; poulets $4 50 à 5 00; canards $3 00 à 4 00; oies $3 00 à 3 50; dindes $15 00 à 20 00. Les grosses volailles de la Louisiane $2 50 à 3 00; poulets $2 00 à 2 50; canards $3 00 à 3 50; oies $4 50 à 5 00, dindes $10 00 à 11 00.

ŒUFS — Ceux de l'Ouest 12 à 13½ ceux de la Louisiane 13 à —.

SUIF—4½c la livre pour celui de la ville 4 celui de la campagne.

CIRE D'ABEILLE — Prime yellow à 22c la livre.

LAINE — Burry 10 à 15c la livre; Louisiane claire 18 à —, ... 21 à —.

PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus 4½c; steer et peaux de vaches 30 à 70 livres 2¼c; kips, 15 à 25 livres, 4c; peaux de veau 25c pièce.

PEAUX DE CAMPAGNE—Green salted 5⅛ à —; dry flint 5, dry salted 4c la livre.

PELLETERIE—Castor $— à $ 50, castor 10 à 30c pièce; racoons 10 à 50c.

PEAUX—Chevreuil à 25c la livre; moutons 10 à 50c pièce; chèvre 10 à 20c.

MOUSSE — Mêlé 2 à 2½c la livre; grise 1 à 1¼c, noire 2¼ à 3¼c.

CORNES—Cornes de bœufs, prime, — à 6c pièce, cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES—Heavy and Bright leaf lugs 2 à 5; Leaf 5 à 11c; Cutting and Burley sorts lugs 4 à 8; Leaf 10 à 20.

TABAC MANUFACTURE—Jobbing, par livre—Fine plug 80c à $1 05; fine medium 53 à 65c; Bright quarters and common 11-inch 4's et 5s, 23 à 35c. Bright navy, 35 à 45c; fancy natural leaf 50 à 80c; fine-cut chewing 30 à 65c; granulated smoking 25 à 70.

NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer 5 à — c de plus par baril. Pitch $1 50 à 1 75; goudron $4 50 le baril. Résine—D E F $1 25; G $1 35; H $1 50 I $1 60, K $1 96, M $2 50, N $2 75; W G $3 00; W W $3 50. Essence de térébenthine 36½, Jobbing 2 à — c de plus le gallon.

CHARBON

PITTSBURG—Famille 45c le baril; $4 66 le boucaut; Anthracite $9 50 à 10 00 la ton; barges $3 00, steamers $3 90 la tonne, en gros — à 25c le baril.

ALABAMA—Splint pour familles 45c, Corona pour familles 45c; Montevallo 65c. le baril pour familles; Helena pour familles 65c; steam coal sur chars $3 50 la ton.

VINS ET LIQUEURS.

ALCOOL—Le gallon	2 35@ 2 40
BRANDIES—Du pays, le gal	1 50@ 3 50
Pêche—vieux, le gallon	2 25@ 3 50
Pomme	2 25@ 3 50
COGNAC—Importé—1882, le gallon	—@ 4 80
1878	—@ 5 75
1875	—@ 5 75
1870	—@ 5 00
1860	—@ 5 00
1848	—@12 00
Otard, Dupuy & Co's Cognac 1852	—@ 5 50
1877	—@ 7 00
1864	—@ 7 50
1848	—@10 25
Sieguet, Dubouché & Co, Cognac 1878	—@ 4 50
1870	—@ 5 50
WHISKY—Bourbon de la Louisiane, du pays, par gallon	1 03@ 1 10
[illegible]	1 05@ 1 10
[illegible]	1 40@ 1 50
Seigle	1 50@ 2 00
Bourbon, importé	4 50@ 8 00
Irlande, importé	4 00@ 4 00
Duffy's malt whisky, par gallon	—@ 2 00
GENIEVRE—Du pays, de New York ou de Philadelphie, par gallon	1 15@ 1 25
Gin, par ...	2 75@ 3 25
Sir Robt. Burnett's Old Tom	2 15@ 3 00
Sir Robt. Burnett's Old Tom, par caisse	3 50@ 9 00
Holland, par caisse	7 25@ 8 00
VINS ROUGES—Californie Claret, le gallon	34@ 36
Zinfandel No 1	—@ 70
Clarets importés—Ordinaire par barrique	65 00@ 75 00
Clarets de famille, par baril	65 00@ 75 00
Claret fin, la barrique	90 00@175 00
Médoc, la caisse	—@ 5 00
St-Julien, la caisse	—@ 6 00
Margaux, la caisse	—@ 8 00
Pontet Canet, la caisse	—@10 00
Larose, la caisse	—@12 00
Léoville, la caisse	—@14 00
Château Lafitte, la caisse	—@20 00
Ordinaire, la caisse	3 00@ 3 50
Château Dillon, par barrique	125 00@ ...
Blanc..., par barrique	105 00@ ...
Château Dillon, par caisse	—@ 7 50
VINS BLANCS—Californie la barrique	50@ 75
Importé de famille, la barrique	85 00@ 90 00
Importé fin, la barrique	90 00@175 00
Graves, la caisse	—@ 6 00
Sauternes, la caisse	—@ 6 50
Haut Sauternes, la caisse	—@10 00
Latour Blanche, la caisse	—@15 00
Château Yquem, la caisse	20 00@ 30 00
Ordinaire, la caisse	2 25@ 2 50
Muscat, la caisse	4 25@ 6 50
Madère Oette, le gallon	1 00@ 1 10
Madère, genuine fine, le gal	3 50@ 6 00
Madère, la caisse	12 00@ 25 00
Sherry, Oette, le gallon	1 00@ 1 15
Sherry Genuine Xérès, le gallon	1 50@ 5 00
Sherry, la caisse	20 00@ 25 00
Très vieux porto, la caisse	6 00@ 25 00
CHAMPAGNE— ... Blanche, qts, par douz	—@29 50
G. H. Mumm's & Co. Dry Verzenay	—@24 75
Extra Dry	—@23 50
Delbeck & Co.'s extra dry, qts	—@28 00
Delbeck & Co.'s Delmonico, qts	—@25 00
D. B. Pol & Co.'s qts	—@28 00
Perrier-Jouet—Grand Royal quarts	—@28 50
Perrier-Jouet—Special, quarts	—@29 50
Moet & Chandon, white seal, qts	—@29 00

Pints $2 de plus par caisse.

MATERIAUX de CONSTRUCTION.

Yard Spot Quotations.

YELLOW PINE—ROUGH, PER 1,000 FEET.

Sawn Tim No 1	$17 00	Plank No 1	$12 00
No 2	13 00	No 2	11 00
No 3	11 00	No 3	9 00
Scantling No 1	12 00	Flooring No 1	15 00
No 2	10 00	No 2	13 00
No 3	9 00	No 3	11 00
Ceiling No 1	12 00	Weath Bds No 1	14 00
No 2	11 00	No 2	12 00
No 3	8 00		
Boards, No 1	12 50	Boards No 2	10 00
No 3	11 00	No 3	7 00

YELLOW PINE—DRESSED.

Flooring No 1	21 00	Ceiling, No 1	17 00
No 2	15 00	No 2	13 00
No 3	12 00	No 3	11 00
Weath Bds No 1	14 50	Boards, No 1	14 00
No 2	12 00	No 2	13 00
Boards No 3	13 00	No 3	11 00

CYPRESS—ROUGH.

Boards, No 1	27 00	Boards, No 2	18 00
No 2	27 00	No 4	20 00
No 3	17 00	No 5	13 00
Dr'ed Bds No 1	32@42	Dr'ed Bds No 2	25 00
No 3	21 00	No 4	20 00
No 5	17 00	No 6	13 00

TIMBER

No 1	13	No 2	11 00
No 2	9½ @ 00		

Mahogany timber	80 00@160 00
Cedar timber	5 00@ 7 00
Walnut lumber—il n'y en a pas sur le marché.	
Oak lumber	25 00@60 00
Shingles 16, 18 and 20 in., sawed and split	2 50@ 3 00
Laths, per 1000	1 50@ 1 80
Alabama lime	95@ 1 00
Cement domestic	1 75@ 2 00
Cement, imported	2 85@ 3 00
Slate	5 75@ 7 00
Bricks—Lake and L. C. B. S.	8 00@ 9 00
Paving	9 00@10 00
Ordinary	7 00@ 8 50
Sand	2 00@ 2 50
Shells, small	1 25@ 1 50
Shells, large	1 50@ 1 75
Plaster calcined	1 70@ 2 00

QUINCAILLERIE.

AXES—Hunt's	17 00 @ 9 30
Double bit	@15 00
AXLE GREASE—Fraser's kegs	4¼@ 4½
Boxes, gross	10 00 @10 50
BELLOWS—Blacksmith, 36 to 42 in	6 00 @22 00
BRASS—Sheet par livre	@ 2[illegible]
COTTON SCRAPERS—Douz	2 40@ 3 00
CRADLES—Fraze	28 @ 75
Ox	5 @ 8
COPPER—Roofing par livre	@ 25
Braziers' sheets, 12 livres et au-dessus	@ 20
HOES—H. B. No 0 to 5	2 50 @ 5 50
A. B. No 00 to 5	2 25 @ 5 00
Lynden's bright brown 00000 to 5	4 00 @ 6 00
ROTARY HOES—Mallon's	@ 9 00
Scabble diggers	12 00 @ ...
HOLLOW WARE—Skillets	...
IRON—Flat, 1½ to 4 inches by ⅝ to 1	3½ @ ...
Round, 1 to 1½ inches	3¼ @ 3½
Bands—Light, 3 to 5½	3 65 @ 3 00
Heavy, 5½ to 6½ inches	3 45 @ 3 00
Hoops—1 to 2 inch	...
Sheet—No 10 to 14	2 50 @ 3 ...
Galvanized, No 26	@ ...
LEAD—Pig, par livre	@ ...
Sheet, par livre	@ ...
STEEL NAILS—12d and 60d base	@ 1 85
OAKUM—Navy	@ 7¼
United States Navy	@ 9 00
Best	@10 00
PLOWS—Avery, cast, Nos ½ to 1	2 75 @ 3 75
Avery, steel	4 50 @20 00
Avery, double shovels, wooden beams, set	@ 3 25
Avery, double shovels, iron beams, set	@ 3 25
Magnolia sweeps, all sizes, set	3 00 @ 1 50
Double plows, Allison's, Nos ½ to 2, each	25 00 @30 00
PLOW STEEL—3 to 12x¼ to 3/16	@ ...
ROPE—Steel, ¼ in. and larger, basis	12½ @ ...
Manila	13¼ @ ...
Cotton, 3-16 et ¼	14 @ 14½
SPADES—Ames'	10 50 @12 00
Rowlands'	6 00 @ 7 00
SHOVELS—Ames'	9 50 @11 00
Rowlands'	6 00 @ 7 00
SWEAT LEAF—7 to 12x¼ to 5/16	3¼ @ 3½
TIN—Roofing, 1x20x28 inches	13 50 @14 50
I. C. 10x14	10 50 @11 50
14x14x20	7 25 @ 8 00
I. C. 14x14x20	5 75 @ 6 50
Block, par livre	24 @ 26
WIRE—Peter Wright's	@16 00
WIRE—Barbed fence, galvanized	4¼ @ 4¾
ZINC—Sheet, par livre	7 @ 7½
SHOT—Drop	1 15 @ 1 20
Buck, 25 liv. bags	1 40 @ 1 45
POWDER—25 liv. kegs	@ 5 50

CHEVAUX ET MULETS

Chevaux communs	$ 60 @115
Bons chevaux de trait	125 @150
Chevaux de selle et de voiture	150 @400
Mules pour habitations sucrières	175 @200
Mules, qualité moyenne	140 @175
Mules pour coton	100 @125
Mules communes	40 @ 75
Bons mulets de ville	$225 @250

L'EAU DE LA SOURCE DE LA PENSION GONTHIER, A COVINGTON, LNE — M. Léon Bolandard, chimiste français, ancien élève de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris, a fait, en 1885, une analyse de l'eau de la source de M. F. Gonthier, à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane. Nous croyons utile de reproduire son rapport:

"Je certifie avoir analysé l'eau citée ci-dessus et avoir trouvé que les corps étrangers qui entrent dans sa composition sont les suivants:

1. Acide carbonique libre.
2. Bicarbonate de chaux.
3. Sulfate de chaux (traces).
4. Chlorure de sodium.
5. Protoxyde de fer.
6. Acide crénique.
7. Magnésie (faibles traces).

L'élément le plus important, en poids, parmi ces différents corps, est le chlorure de sodium: 263 mmgs. par gallon. (263 milligrammes).

L'oxide ferreux est combiné à l'acide crénique, mais cette composition parait assez instable, car une simple exposition de l'eau à l'air libre donne, au bout de peu de temps, un dépôt d'oxide de fer.

Je crois, d'après la composition ci-dessus énoncée, que cette eau est recommandable à plusieurs points de vue différents:

1. L'acide carbonique, contenu à l'état libre, la rend digestive;
2. Les 263 milligrammes de chlorure de sodium, contenus par gallon, en font un laxatif faible;
3. L'acide crénique facilite les sécrétions urinaires.

M. Bolandard a travaillé, pendant dix mois, en qualité de sous-chimiste, au plus grand "Blast Furnace" (haut fourneau) des Etats-Unis—celui des MM. Cornege Brothers & Co., à Braddock, Allegheny County, près Pittsburgh, Pennsylvanie. A son départ de l'établissement, la maison lui a donné ce certificat:

"27 août 1884.

"Par suite du mauvais état des affaires et, conséquemment, de la diminution nécessaire du nombre des employés, nous avons, à notre grand regret, été forcés de nous dispenser des services de M. Léon Bolandard, attaché au "Blast Furnace" comme sous chimiste. Nous l'avons trouvé capable et digne de confiance."

M. Bolandard était recommandé par M. Joseph Albrecht, ci-devant chimiste à la Monnaie de la Nlle Orléans.

Avis.

1er avril 1890.

AVIS est par le présent donné que je présenterai à la prochaine session de la législature un acte pour créer un district de Drainage et de Levée de la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans; pour en établir les limites; pour pourvoir à l'organisation d'un Board de Commissaires; pour définir les devoirs de ce Board ainsi que ses pouvoirs et restrictions, pour pourvoir à un revenu qui lui sera affecté, et pour prélever une taxe dans ce but.

S. D. PETERS.

2 avril—2 9 16 23—mai 1 8

FEUILLETON.

No 2 Commencé le 3 avril.

LE COLONEL EVRARD.

PAR

JULES SANDEAU.

I

(Suite.)

—Voilà une bonne journée que je n'oublierai pas, dit Evrard. Je pars avec le regret de te quitter si tôt, mais content de toi, mon cher Paul. Tes parents étaient d'excellentes âmes, et je te tiens pour leur digne fils. En te décidant à vivre sur ton domaine, tu as montré un bon sens bien rare, une modestie bien touchante; c'est ainsi que devraient en user tous ceux que la terre a comblés de ses dons. La terre ne demande pas seulement des bras pour la servir; elle a besoin aussi, elle a besoin surtout de cœurs fidèles et reconnaissants. Laissez-moi maintenant te donner un dernier conseil. L'homme n'est pas fait pour vivre seul, le bonheur n'a de prix qu'à la condition d'être partagé. Puisque tu te sens les passions assez modérées pour t'accommoder d'une existence égale, simple et laborieuse, il faut te marier, il faut, sans trop attendre, chercher dans la famille le complément de ta destinée. Marie-toi, mon ami; cherche une brave créature qui soit la joie de ton foyer, une fille honnête et modeste, unissant la grâce à la bonté, une compagne, enfin....

Il n'acheva pas. Paul avait caché sa figure dans ses mains, et des sanglots à grand'peine étouffés gonflaient [illegible] maître de lui-même, il avait offert à son hôte un visage heureux et souriant; mais Evrard, sans s'en douter, venait d'appuyer sur une blessure encore saignante, et le pauvre enfant, vaincu par la douleur, épuisé déjà par toute une journée de contrainte, s'était oublié et trahi. A ce spectacle inattendu, le colonel s'était levé; il avait pris Paul entre ses bras, et il l'interrogeait avec la tendresse d'un père.

—Qu'as-tu? J'aurai touché, sans le savoir, à quelque point douloureux de ton cœur. Tu as donc du chagrin?.... Pourquoi ne m'en as-tu rien dit? Parle, que dois-je faire? Je peux disposer de quelques jours encore; veux-tu que je les passe avec toi? Ma présence ne te guérira pas; elle te soulagera peut-être.

—Non, non, partez! s'écria Paul ne se contenant plus. Partez, mais emmenez-moi avec vous! Arrachez-moi d'ici, ne m'abandonnez pas à moi-même, ne me laissez pas mourir de tristesse et de désespoir!

—Calme-toi, dit Evrard, qui lui tenait la tête dans ses mains et la pressait contre sa poitrine. Ce que tu souffres, d'autres l'ont souffert avant toi. Commence par me confier ta peine, et nous déciderons après si tu dois partir ou rester.

—Oui, mon ami, oui, je vous dirai tout.

Et, après s'être apaisé et recueilli, Paul commença le récit suivant:

II

"J'avais quitté Paris et j'étais rentré chez moi sans me douter qu'il y eût à cela de la philosophie. Jamais sacrifice ne coûta moins d'efforts et ne fut accompli plus simplement que celui-là. On a dit, parmi mes amis et mes connaissances, que le dépit, la vanité blessée, peut-être aussi une passion déçue, m'avaient jeté dans la retraite; il n'en était absolument rien. Je comprenais que la médiocrité dans les lettres ou dans les arts est la pire des conditions. Je m'étais bien examiné moi-même, et j'avais congédié mes chimères avant qu'elles ne prissent congé de moi. Aucune expérience précoce n'avait attristé ma jeunesse, le peu que je savais du monde me permettait de m'en retirer sans amertume ni regret, mon cœur était libre, et je me sentais l'esprit sain. Si le bonheur consiste dans la paix et la sérénité de l'âme, je pouvais m'estimer heureux.

"Cependant, au bout de quelques semaines, un intérêt inattendu, et que j'aurais été fort embarrassé de définir, s'était glissé peu à peu dans ma vie. Tous les matins, à la même heure, je voyais passer, dans le chemin qui côtoie les Aubiers, une jeune amazone, accompagnée d'un vieux serviteur. Je la vois encore s'avançant entre les haies et les vergers en fleur, avec son petit chapeau de paille d'Italie rehaussé d'un bouquet de plumes, son corsage de cachemire bleu serré à la taille par une ceinture de cuir, et sa jupe flottante de piqué blanc. Elle avait dix-neuf ans au plus, et, malgré le nuage de tristesse répandu sur son frais visage, tel était l'éclat de sa jeunesse, qu'au milieu de la nature en fête elle semblait être elle-même un des enchantements du printemps. Elle revenait le soir par le même sentier, et il était rare que je ne fusse point sur le pas de ma porte à l'heure de son passage.

"Je la saluais avec respect, elle inclinait gracieusement la tête, et les choses en demeuraient là.

"J'étais presque un étranger dans le pays. J'en étais sorti dès l'âge de douze ans, et n'y étais revenu qu'à longs intervalles: j'avais oublié jusqu'au nom de mes voisins. Sans arrière-pensée, sans y attacher la moindre importance, uniquement par curiosité, je voulus savoir qui était cette belle personne, et j'appris que c'était Mlle Marthe de Champlieu; sa famille habitait à peu de distance de mon domaine. Elle se rendait ainsi chaque jour au petit château des Granges, près de Mlle Thérèse de La Varenne, son amie, jeune fille charmante elle aussi, disait-on, et dont la santé, fatalement atteinte, donnait les plus sérieuses inquiétudes. Elle restait jusqu'au soir au chevet de sa chère malade et rentrait chez ses parents à la nuit.

"Je m'étais fait, à mon insu, une habitude de la voir: j'avais fini par m'associer aux préoccupations de son cœur. Du plus loin que je l'apercevais, j'interrogeais avec anxiété son attitude et sa physionomie, je m'attristais ou je me réjouissais selon qu'elle paraissait plus ou moins triste que la veille. A la longue, une espèce d'entente silencieuse s'établit entre nous. Elle avait deviné sans doute que j'étais instruit de ces angoisses, que je les partageais, et en passant elle me jetait dans un demi-sourire ou dans un regard de détresse le bulletin de la journée.

"Il n'y avait dans tout cela rien qui ressemblât à une aventure; eh bien! le croiriez-vous? ces incidents si simples s'étaient emparés de mon existence et la remplissaient tout entière. Je m'intéressais à Mlle de La Varenne comme si je la connaissais: je l'aurais connue que je n'eusse pas ressenti pour elle une pitié plus tendre, une sympathie plus ardente.

"Vers la fin de mai, par une tiède après-midi, je travaillais à l'atelier pour essayer de me distraire. Depuis quelques jours, Mlle Marthe n'était pas revenue des Granges, de sinistres pressentiments m'agitaient. Tout à coup, j'entendis un bruit sec, argentin, qui éclatait à intervalles rapprochés, réguliers, et semblait cheminer à travers les campagnes. Il y avait bien longtemps que ce bruit n'avait frappé mon oreille, et pourtant je le reconnus: mon cœur se serra.

"J'étais déjà sur la lisière du chemin, et, pendant que les oiseaux chantaient à plein gosier dans les buissons, je voyais défiler une longue procession d'hommes, de femmes et de jeunes filles, précédée de deux enfants de chœur, l'un portant la croix, l'autre la sonnette, et d'un prêtre en surplis qui marchait sous un dais.

"—Où donc allez-vous? demandai-je à une pauvre infirme qui venait la dernière.

"—Aux Granges, me répondit-elle.

"Je m'étais joint machinalement au cortège, et après deux heures de marche, sans que j'eusse songé à me rendre compte du sentiment qui m'entraînait, je traversais la cour d'un manoir, je montais un escalier de pierre, je pénétrais avec la foule dans une vaste chambre imprégnée de vapeurs d'éther, et qu'un demi-jour éclairait à peine. Toutes les persiennes étaient fermées, toutes les fenêtres ouvertes. La foule, en entrant, s'était agenouillée. J'étais debout près de la porte, et à la lueur de deux flambeaux qui brûlaient au fond de la salle, j'apercevais un lit étroit et sans rideaux, d'une simplicité claustrale.

"L'oreiller affaissé servait comme de nid à une figure d'un blanc mat. Les paupières étaient mi-closes, les lèvres presque souriantes, les traits d'une pureté que n'avait point altérée la souffrance, et d'une suavité, d'une délicatesse enfantines. Les cheveux, séparés de chaque côté de la tête, descendaient sur les couvertures en deux tresses brunes et lourdes; les bras hors du lit, les mains jointes."

Ici, Paul arrêta un instant son récit.

Paul reprit en ces termes:

"Une femme, la mère, se tenait au chevet, muette, morne, les yeux taris.

"Mlle de Champlieu était auprès d'elle, le visage défait et noyé de larmes.

"J'assistais à cette scène comme dans un rêve, et je ne fus saisi par la réalité qu'à la vue du prêtre qui se penchait sur la mourante.

"Quoi! cette enfant allait mourir!

"J'étais tombé à genoux, et, dans l'élancement d'une foi soudaine, je demandais à Dieu de laisser vivre cet être inoffensif et doux. J'offrais pour sa rançon tous les biens que je possédais, toutes les joies et tous les bonheurs que je pouvais me promettre ici-bas. Je priai longtemps avec ferveur.

"Quand je me relevai, le prêtre avait déjà quitté la chambre, et l'assistance s'écoulait lentement sur ses pas.

"La nuit tombait; j'errais encore autour des Granges. Que faisais-je là? qu'attendais-je? Un charme invincible me retenait au seuil de cette habitation désolée. Je prêtais l'oreille à tous les bruits; je suivais d'un œil éperdu les allées et venues des domestiques; chaque évolution de lumière dans les appartements m'apportait un redoublement de terreur ou une espérance. Il y avait des instants où il me semblait que ma prière était montée jusqu'à Dieu, que le pacte offert était accepté, des instants où je me disais que cette enfant ne pouvait pas, ne devait pas mourir.

"J'avais repris le chemin des Aubiers.

"Tout près de ma demeure, mademoiselle de Champlieu, qui venait derrière moi, arrêta sa monture en me reconnaissant dans l'ombre.

"—Eh bien! Mademoiselle, eh bien!....... m'écriai-je d'une voix tremblante.

"—Eh bien! Monsieur, répliqua-t-elle avec calme, tout espoir n'est pas perdu; la crise si longtemps attendue et qui peut la sauver est enfin arrivée. Le ciel fera le reste. Vous êtes venu joindre vos prières aux nôtres; je vous en remercie.

"En achevant ces mots, elle me tendait sa main, que je saisis et que je pressai sur mes lèvres; elle s'éloigna, et le bruit des pas s'effaçait dans le lointain, que j'étais encore à la même place.

"J'appris, à quelques jours de là, que mademoiselle de La Varenne était hors de danger. Mademoiselle Marthe, installée aux Granges pour tout le temps de la convalescence, ne passait plus dans le chemin. Je tombai dès lors dans un mortel ennui. Je n'avais goût à rien, je sortais sans but, je rentrais sans motif, je pleurais sans savoir pourquoi. Je ne pouvais attribuer qu'à mademoiselle de Champlieu cet étrange état de mon cœur, et pourtant ce que je ressentais était si vague, si confus, que je n'aurais su dire si véritablement je l'aimais.

"Qu'elle était déjà loin de moi l'ivresse du retour dont je vous parlais il n'y a qu'un instant! les biens, les joies faciles que j'avais sous la main ne m'inspiraient plus qu'un sentiment de pitié dédaigneuse. Je découvrais que j'avais pris pour le bonheur ce qui n'en est que l'accompagnement. Ma maison était vide, les champs étaient déserts, la solitude m'écrasait.

"Je vivais ainsi depuis quelques mois. Je savais que mademoiselle Thérèse était entièrement rétablie. Je n'avais pas revu mademoiselle Marthe, et je songeais à voyager.

"Un jour,—si cher qu'il m'ait coûté, que ce jour reste à jamais béni, à jamais consacré dans ma mémoire!—j'étais à l'atelier. L'été touchait à sa fin, mais la saison était chaude encore, et d'une magnificence qui achevait de m'accabler. Je m'étais assoupi sur un divan; je fus réveillé par le grondement du tonnerre. Un orage qui s'était formé en moins d'une heure allait fondre sur la vallée. Déjà la pluie tombait à larges gouttes, quand j'entendis comme un vol de colombes effarouchées qui se seraient abattues sur les marches de mon logis. C'étaient elles, c'étaient les deux amies!

"Entraînées par les hasards de la promenade ou conduites plutôt par une pensée charitable, car leur domestique portait un paquet de hardes sous son bras, elles s'étaient éloignées des Granges, avaient poussé jusqu'en mes parages, et, surprises par le grain en rase campagne, elles venaient, bon gré, mal gré, chercher un refuge aux Aubiers. Vous vous doutez bien que je ne les laissai pas à la porte. Ce que j'éprouvai en recevant chez moi ces deux charmantes filles, l'une dans tout l'éclat de sa blonde et blanche beauté, l'autre délicate, très frêle, d'une grâce timide et voilée, tâchez de vous l'imaginer. Elles étaient mises exactement l'une comme l'autre: une robe de foulard gris relevée sur une jupe bleue de même étoffe, le corsage semblable à la jupe, un petit chapeau de feutre gris autour duquel une plume bleue s'enroulait, et cette conformité d'ajustements ajoutait je ne sais quoi à l'attrait de chacune d'elles.

"Je n'eus pas grand'peine à les apprivoiser; elles avaient toutes deux le chaste abandon de l'innocence que rien n'embarrasse, et Marthe de Champlieu y joignait la vive gaieté qui s'accommode à tout.

"De deux ou trois ans plus jeune qu'elle, mademoiselle de La Varenne avait pourtant quelque chose de plus posé et de plus recueilli, soit que cela tînt à son caractère, soit que le souffle de la mort l'eût rendue sérieuse avant l'âge. Elle était, en arrivant, toute pâle et toute transie. J'avais allumé un feu de sarments, je l'avais fait asseoir au coin de l'âtre, et, pendant qu'elle se ranimait peu à peu, je ne pouvais détacher mon regard de cette enfant que j'avais contemplée au milieu du funèbre appareil de la dernière heure, et qui était là, sous mon toit, vivante, ressuscitée. J'épiais avec curiosité ses moindres mouvements, j'avais des attendrissements, des étonnements voisins de l'extase, en la voyant ôter ses gants, porter la main à ses cheveux, présenter ses pieds à la flamme, et lorsqu'elle levait sur moi les yeux d'un clair d'azur, ces yeux que j'avais vus éteints sous leurs paupières à demi fermées, j'étais remué jusqu'au fond de l'âme.

"Quant à Mademoiselle de Champlieu aussi parfaitement à l'aise que si elle eût été chez son frère, elle avait, de prime-saut, pris possession de tout l'appartement. Elle allait, venait, examinait tout, mettait tout sens dessus dessous, retouchait mes croquis, ou, s'emparant de ma palette, jetait dans un paysage que j'avais ébauché la veille des oiseaux, des montagnes et des arbres de l'autre monde. Je me demandais si elle était chez moi ou si j'étais chez elle. Je me persuadais par moment que nous étions tous trois chez nous et que nous ne devions plus nous quitter.

"Ah! la bonne journée! ah! les aimables créatures! Hélas! l'orage s'apaisait déjà; déjà l'odieux soleil montrait sa face entre les nuées. Mademoiselle Marthe, qui ne tenait pas en place, avait profité d'une éclaircie pour descendre au jardin. Je restai seul un instant avec sa compagne, et cet instant décida de ma vie.

"Elle était assise, penchée sur un album qu'elle feuilletait d'une main distraite; j'étais assis près d'elle, et je la regardais en silence. Je la regardais, et il me semblait qu'elle était mon bien, que sa destinée m'appartenait, que c'était à moi que Dieu l'avait rendue, qu'en la laissant vivre il me l'avait donnée. J'ignore comment cela se fit; je fermai l'album qu'elle avait sous les yeux, je l'ôtai doucement d'entre ses mains et je me mis à raconter tout ce qui s'était passé en moi depuis le jour où j'avais appris que sa vie était en danger, l'intérêt soudain qu'elle m'avait inspiré, l'ardente sympathie que j'avais ressentie pour elle sans la connaître, mes craintes, mes angoisses, la station que j'avais faite aux Granges, les prières que j'avais adressées au ciel, et, à mesure que je parlais, mes perceptions devenaient plus nettes, je démêlais, je discernais enfin les sentiments qui m'avaient troublé jusque-là.

"Calme, les yeux baissés, elle avait écouté sans m'interrompre une seule fois.

"—Je savais tout, répondit-elle simplement; moi...

"En prononçant ces mots, elle avait relevé la tête; je vis une larme au bord de sa paupière, et je sentis que je l'aimais. Ainsi l'amour qu'une beauté radieuse avait éveillé dans mon cœur s'était à mon insu reporté sur ce cher petit être, et c'était Mlle de Champlieu qui se trouvait avoir servi de lien mystérieux entre Thérèse de La Varenne et moi. Oui, je l'aimais, et, l'avouerai-je? je sentais qu'elle m'aimait aussi, je sentais venir à moi sa tendresse irrésistiblement attirée. Nous nous taisions, et je ne sais bien ce que j'allais lui dire, quand Mlle Marthe rentra.

"Elle rentrait avec une brassée de fleurs qu'elle jeta sur le divan. S'il n'y en avait pas davantage, ce n'était point sa faute; elle avait passé comme un ouragan dans les corbeilles et les plates-bandes, dévastant, saccageant et faisant main-basse sur tout, enchantée d'ailleurs de son expédition et ne regrettant pas sa toilette à moitié perdue. Il s'agissait de débrouiller ce chaos et de donner à ces dépouilles la forme d'un bouquet qu'elles voulaient emporter comme un souvenir des Aubiers. Nous nous mîmes tous trois à l'œuvre et ce petit travail fut si lestement conduit qu'au bout d'une heure il n'était pas encore terminé.

"L'enjouement de Marthe avait gagné Thérèse, et la maison retentissait des frais éclats de leurs jolies voix. Elles me passaient les fleurs une à une; ma tâche consistait à les classer et à les réunir en faisceau. Thérèse était d'avis qu'on fît un choix. Marthe était de l'avis contraire, et c'étaient, à propos d'une gueule-de-loup, d'un œillet d'Inde ou d'un pied-d'alouette, des querelles et des rires qui ne finissaient pas. Quel bouquet! il aurait pu servir de pendant à la tapisserie de Pénélope: à mesure que je l'édifiais d'un côté, je le laissais s'écrouler de l'autre, et, au milieu de ces enfantillages qui me valaient tous les menus profits d'une longue familiarité, elles ne s'apercevaient pas que le ciel s'était éclairci.

(A suivre.)